

DÉCISION DU MAIRE

portant sur

Attribution du lot 01 - Entretien des espaces verts du marché d'entretien des espaces verts, du cimetière et de la place du Junqué

MARCHE N° 2024-08-01

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n° 2020-20 du 06 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire sa compétence en matière de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu le guide des procédures d'achats de la Commune ;
Vu le besoin à satisfaire en matière d'entretiens des espaces verts de la commune ;
Vu l'offre complète remise dans les temps impartis par l'association ESAT ENSOLEILLADE ;

DÉCIDE

Article unique : d'attribuer le marché d'entretien des espaces verts à l'association ESAT ENSOLEILLADE – 10 avenue Joseph Gay Lussac – 64140 LONS

Montant minimal du lot HT : 119 353.20 €

Montant maximal du lot HT : 190 090.00 €

Fait à Jurançon le 30 septembre 2024

Monsieur Le Maire,

Michel Bernos

